



Réunion technique informelle du Panel FACTI avec les autorités fiscales africaines

Partager des expériences et promouvoir l'intégrité financière pour la réalisation de l'Agenda 2030

3 juin 2021, 14 : 00 – 15 :30 UTC

Suivez ce lien pour vous [INSCRIRE](#)

L'interprétation simultanée pour l'anglais, le français et le portugais sera disponible

Contexte

Alors que le monde est confronté à la pire des crises sanitaires depuis de nombreuses décennies, la nécessité de récupérer les fonds colossaux dont la perte a été causée par les abus fiscaux, le blanchiment de capitaux et la corruption devient de plus en plus pressante. Au-delà des effets socio-économiques propres à la pandémie, le monde est aux prises avec des défis critiques allant des niveaux élevés d'inégalité et de pauvreté au changement climatique radical. Les flux financiers illicites exacerbent ces défis en privant les gouvernements des ressources nécessaires pour investir dans le développement durable, notamment dans des secteurs tels que l'éducation, les systèmes de santé et l'énergie verte.

En outre, la nature transnationale des opérations et des pratiques financières préjudiciables entraîne la fuite des richesses des pays en développement, qui doivent faire face à des conséquences relativement plus importantes que les pays développés. En fin de compte, la refonte de l'architecture mondiale de nos systèmes financiers et fiscaux pourrait mettre fin à l'épuisement des finances publiques et promouvoir la prospérité, l'inclusion et la confiance en l'État de droit.

Les travaux du Groupe FACTI des Nations Unies, tenus en mars 2020, ont abouti à la publication d'un rapport le 25 février 2021 qui traite de ces questions. Le rapport formule 14 recommandations progressives et réalisables axées sur la lutte contre les flux financiers illicites, tournant autour des questions telles que la taxation de l'économie numérique, la coopération en matière fiscale, un impôt minimum mondial, la transparence de la propriété effective, le renforcement des capacités et la promotion du recouvrement des actifs.

À la base, le rapport reconnaît le besoin d'une intégrité financière et d'une transparence plus accrue comme un problème systémique nécessitant une solution systémique et propose des recommandations fondées sur des données probantes et des mesures prioritaires qui font appel à des règles, des institutions et des normes plus démocratiques et inclusives, au profit de tous les pays. Il souligne également la nécessité urgente de mobiliser davantage de ces ressources pour atteindre les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030

Dans un contexte de besoin urgent de ressources plus importantes pour l'investissement dans le développement durable, le rapport reconnaît que l'architecture mondiale est fragmentée,

par opposition aux besoins identifiés d'une transparence et d'une responsabilisation accrues, d'institutions et de coopération plus robustes, tant au niveau national qu'international. Les arrangements institutionnels actuellement en place pour faire face à la concurrence fiscale dommageable et aux abus fiscaux présentent, au minimum, des défis de coordination et pèsent lourd sur les capacités gouvernementales.

S'appuyant sur les connaissances acquises au cours de diverses consultations régionales, à travers les cadres existants et sur la base des expériences antérieures, le Panel FACTI interpelle les gouvernements à s'accorder sur un « Pacte mondial d'intégrité financière pour le développement durable ». Les insuffisances de l'architecture actuelle suggèrent la mise en place urgente d'un écosystème légitime et cohérent d'instruments et d'institutions investis dans la réalisation de l'intégrité financière pour le développement durable. Il n'a jamais été aussi décisif et urgent de donner un élan politique à cet ensemble de mesures légitimes et réalisables et d'élaborer des plans d'action clairs pour les mettre en œuvre.

Le rapport complet peut être consulté [ici](#).

Objectifs

Le briefing virtuel vise à sensibiliser les responsables gouvernementaux aux recommandations du Panel FACTI pour réformer et redynamiser les cadres, mécanismes et outils en vue de renforcer la coopération et, en fin de compte, plaider en faveur d'une intégrité et d'une transparence financières plus accrues pour contribuer à une mobilisation plus importante des ressources pour le développement durable. La réunion sera l'occasion de discuter du rôle des mécanismes nationaux et régionaux et de partager les expériences et les meilleures pratiques. Cette réunion vise à provoquer un débat qui tend vers les objectifs suivants et à enrichir le débat sur la fiscalité mondiale et le développement économique dans le contexte africain :

- Familiarisation des agents fiscaux avec le travail et les recommandations du Panel FACTI.
- Débattre de la pertinence de ce travail dans la région, partagez les progrès de la riche expérience africaine sur ces questions et identifiez les défis systémiques rencontrés.
- Évoquer les avantages qu'il y a à promouvoir davantage la coopération sur les questions de transparence fiscale et financière internationales en Afrique, ainsi que les stratégies futures pour la région.

Ordre du jour provisoire

La réunion a été organisée sous forme de dialogue interactif entre les autorités fiscales en Afrique et le Panel FACTI.

Remarques des principaux intervenants :

- Mme. Irene Ovonji-Odida, membre du panel FACTI (15 min)
- M. Logan Wort, Secrétaire exécutif du Forum sur l'administration fiscale africaine (10 min.)

- M. Thabo Khasipe, Commissaire général de l'Autorité fiscale du Lesotho (10 min.)
- M. Sam Shivute, Commissaire de la Namibia Revenue Agency (10 min.)
- M. Gonzalo Arias, directeur de la coopération internationale et de la fiscalité, Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT)

Dialogue interactif avec les agents fiscaux (35 minutes)

Mots de clôture (5 min)